



Strasbourg, 10 mars 2011

MONEYVAL(2010)39

**COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS
(CDPC)**

**COMITÉ D'EXPERTS SUR L'ÉVALUATION DES MESURES
DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME
(MONEYVAL)**

34^e RÉUNION PLÉNIÈRE DE MONEYVAL

Strasbourg, 7 – 10 décembre 2010

Rapport de réunion

Mémoire
établi par le Secrétariat de MONEYVAL
Direction Générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques (DG-HL)

RÉSUMÉ

Pendant la 34^e session plénière, tenue à Strasbourg du 7 au 10 décembre 2010, le Comité MONEYVAL :

- a pris note que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté la Résolution CM/Res(2010)12 sur le statut de MONEYVAL et qu'à compter du 1^{er} janvier 2011, ce nouveau statut élèvera MONEYVAL au rang de mécanisme indépendant de suivi au sein du Conseil de l'Europe, rendant compte directement au Comité des Ministres ;
- a reçu la visite du Président du GAFI, M. Luis URRUTIA CORRAL, qui s'est adressé à la plénière de MONEYVAL et a souligné la nécessité de renforcer le réseau mondial de LCB/FT ;
- a examiné le premier rapport de progrès du 3^e cycle présenté par la Bosnie-Herzégovine et a invité le pays à communiquer un rapport plus complet avant qu'une décision ne soit prise sur l'adoption ;
- a examiné le deuxième rapport de progrès présenté par la Moldova et a invité le pays à communiquer des informations complémentaires à la prochaine plénière avant qu'une décision ne soit prise sur l'adoption ;
- a examiné et a adopté le premier rapport de progrès du 3^e cycle présenté par la Serbie et le deuxième rapport de progrès du 3^e cycle présenté par Andorre, le Liechtenstein et Malte, respectivement ;
- a examiné, au titre de l'étape (i) des procédures de conformité renforcée, un rapport sur l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, respectivement, et a maintenu l'étape (i) des procédures de conformité renforcée dans les deux cas ;
- a examiné la situation de la Moldova au regard de la conformité. La plénière a donné mandat au Président pour instituer des procédures de conformité renforcée entre les réunions plénières en cas de confirmation et de publication d'une décision donnée de la Cour constitutionnelle de la Moldova datant du 25 novembre 2010 ;
- a poursuivi l'examen de la situation au regard de la conformité – amorcé à la 33^e plénière en septembre 2010 – des trois pays restants (Croatie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et Ukraine) sur les neuf qui comptaient plus de 30 notations NC et PC dans leur rapport du 3^e cycle respectif. Il a été demandé à la Croatie de fournir des informations complémentaires à la prochaine plénière avant qu'une décision ne soit prise. Le Président a écrit aux chefs de délégation des deux autres pays en dehors des procédures de conformité renforcée afin d'attirer leur attention sur les lacunes importantes non comblées ;
- a adopté une analyse transversale des rapports d'évaluation mutuelle du 3^e cycle de MONEYVAL ;
- a examiné l'évolution récente du droit international et de la jurisprudence européenne pour ce qui est de la Recommandation Spéciale III (RS.III) ;
- a pris connaissance de l'état d'avancement des réponses au questionnaire relatif à la confiscation sans condamnation ;
- a pris note de l'état actuel du travail sur les typologies dans le contexte des projets concernant (1) « l'utilisation des jeux en ligne à des fins de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme » et (2) « les flux de capitaux d'origine criminelle sur Internet : méthodes, tendances, et actions conjuguées des parties prenantes » ; et a entendu un compte-rendu sur la réunion conjointe de l'EAG et de MONEYVAL qui s'est tenue à Moscou les 9 et 10 novembre 2010 ;
- a examiné la participation de MONEYVAL à la conférence du Conseil de l'Europe sur le thème « Prévention du terrorisme : les outils de la prévention, les instruments juridiques et leur mise en œuvre » (Istanbul, 16 et 17 décembre 2010) ;
- a relevé que le séminaire de formation des évaluateurs se tiendra du 25 au 29 juillet 2011 ;
- a pris note des informations relatives aux initiatives de LCB/FT dans les pays membres de MONEYVAL et a pris connaissance des informations portant sur les questions relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux examinées par d'autres institutions ;
- a pris note des éléments nouveaux en rapport avec l'entrée en vigueur de la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n°198) .

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS DE MONEYVAL

Points 1, 2 et 3 – Ouverture de la réunion plénière, adoption de l'ordre du jour et informations communiquées par le Président

1. Le Président, M. Vladimir NECHAEV (Fédération de Russie), déclare la réunion ouverte et le Comité procède à l'adoption de l'ordre du jour avec des modifications, tel qu'il figure à l'annexe I. La liste des participants est reproduite à l'annexe II.
2. Le Président souhaite la bienvenue au Président du GAFI, M. Luis URRUTIA CORRAL, qui est présent à la plénière de MONEYVAL les deux premiers jours et intervient l'après-midi du premier jour.
3. Le Président souhaite également la bienvenue à l'ensemble des délégués et informe les délégations que des réunions du Bureau avec les délégations de la Croatie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et l'Ukraine se tiendront avant les discussions sur la situation au regard de la conformité concernant toutes les notations NC et PC en plénière.

3.1 Correspondance du Président

4. Le Président informe la plénière des lettres envoyées, à la suite de la dernière plénière, aux pays actuellement visés par des procédures de conformité renforcée et aux pays pour lesquelles des lacunes importantes non comblées ont été identifiées, ainsi que des réponses reçues en provenance de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie et de la Moldova. Tous les pays concernés se sont engagés à prendre des mesures dès que possible. Des précisions figurent aux points 11, 15 et 20.

3.2 Réunion du Bureau du 6 décembre 2010

5. Le Président informe la plénière des résultats de la réunion du Bureau du 6 décembre 2010. Il évoque également le nouveau statut de MONEYVAL et le projet de renforcement de la structure mondiale de LCB/FT à la lumière des discussions avec le Président du GAFI lors de la dernière plénière du GAFI.

3.3 Réunion conjointe EAG/MONEYVAL sur les typologies (Moscou, 9-10 novembre 2010)

6. Le Président informe la plénière de la réunion sur les typologies, qui a rassemblé des membres de l'EAG et de MONEYVAL, observateurs, organisations internationales et représentants du secteur privé pour la première fois aux fins d'un exercice conjoint sur les typologies dans le contexte du projet sur les typologies intitulé « Flux de capitaux d'origine criminelle sur Internet : méthodes, tendances, et actions conjuguées des parties prenantes », à Moscou les 9 et 10 novembre 2010.
7. Cette réunion a été ouverte avec une intervention du Président de MONEYVAL et de M. Yury Chikhanchin, Chef du Service fédéral de supervision financière de la Russie (Rosfinmonitoring). Au cours de cette réunion étalée sur deux jours, les participants issus de 29 pays ont examiné plusieurs méthodes et tendances nouvelles en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans le contexte des projets de recherche sur les typologies ci-après :
 - flux de capitaux d'origine criminelle sur Internet (projet piloté par la Fédération de Russie, le Projet sur la cybercriminalité et MONEYVAL) ;

- risques d'utilisation abusive de la monnaie électronique par des dispositifs de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (projet piloté par la Fédération de Russie) ;
 - risques d'utilisation abusive des institutions financières non classiques par des dispositifs de blanchiment de capitaux (projet piloté par la Fédération de Russie et le Bélarus) ;
 - blanchiment de capitaux et financement du terrorisme à travers les systèmes alternatifs de versement de fonds (projet piloté par les Etats-Unis) ;
 - risques de blanchiment de capitaux à travers les opérations de commerce extérieur (projet piloté par l'Ukraine).
8. Le rapport final sur le projet « Flux de capitaux d'origine criminelle sur Internet » devrait être achevé au cours du premier semestre de 2011.

Point 4 – Informations communiquées par le Secrétariat

4.1 Informations sur le nouveau statut de MONEYVAL

9. Le Secrétaire Exécutif informe la plénière qu'à l'occasion de sa réunion du 13 octobre 2010, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté la Résolution CM/Res(2010)12 sur le Statut du Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (MONEYVAL). Ce nouveau statut, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011, élève MONEYVAL au rang de mécanisme indépendant de suivi permanent au sein du Conseil de l'Europe, responsable directement devant le Comité des Ministres.

4.2 Calendrier des évaluations et réunions en 2011

10. Le Secrétaire Exécutif informe la plénière du calendrier des évaluations et réunions en 2011.
11. Le Secrétaire Exécutif donne également des informations sur les visites d'évaluation du Quatrième Cycle de MONEYVAL prévues en 2011 à Andorre (mars), en Lettonie (mai), à Malte (mai), en Moldova (novembre), en Géorgie (novembre, visite pilotée par le FMI) et en Lituanie (novembre).
12. La proposition d'Israël d'organiser à Tel-Aviv la réunion de 2011 sur les typologies est notée.
13. Il est convenu qu'un séminaire de formation des évaluateurs se tiendra du 25 au 29 juillet 2011. Le lieu dudit séminaire reste à déterminer et il est demandé aux délégations intéressées d'accueillir ce séminaire de se manifester.

4.3 Participation aux réunions du GAFI

14. Le Secrétaire Exécutif rend compte de la participation de MONEYVAL à la dernière plénière du GAFI.

4.4 Conférence du Conseil de l'Europe sur le thème « Prévention du terrorisme : les outils de la prévention, les instruments juridiques et leur mise en œuvre » – Istanbul, 16-17 décembre 2010

15. Le Secrétaire Exécutif informe la plénière à propos de la Conférence du Conseil de l'Europe sur le thème « Prévention du terrorisme : les outils de la prévention, les instruments juridiques et leur mise en œuvre », que MONEYVAL et le CODEXTER organiseront conjointement dans le cadre de la Présidence turque du Comité des Ministres. La manifestation se tiendra les 16 et 17 décembre 2010 à Istanbul en Turquie.
16. La Conférence réunira des experts nationaux et internationaux pour partager leurs expériences en matière de prévention du terrorisme, notamment les outils de la prévention, les instruments juridiques et leur mise en œuvre.
17. Au cours de la session consacrée au financement du terrorisme, les dispositions pertinentes de la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198) en rapport avec la lutte contre le financement du terrorisme ainsi que les conclusions de l'analyse transversale des rapports d'évaluation mutuelle du 3^e cycle de MONEYVAL seront présentées par l'expert scientifique de MONEYVAL pour les questions juridiques (professeur William Gilmore) et par le Secrétaire Exécutif de MONEYVAL (M. John Ringguth). Le Secrétaire Exécutif a également invité les délégations souhaitant participer à la Conférence à manifester leur intérêt.

Point 5 – Processus du Groupe d'examen des questions de coopération internationale (ICRG) – mise à jour

5.1 Azerbaïdjan

18. Le Secrétaire Exécutif informe la plénière de la mission de haut niveau de début septembre. L'Azerbaïdjan ne fait plus l'objet d'un suivi par le GAFI au titre de son processus permanent de surveillance de la conformité aux normes de LCB/FT dans le monde.

5.2 Groupe d'examen régional Europe / Eurasie (ERRG)

19. Le Co-Président de l'ERRG, Dr. Anton Bartolo (Malte), informe la plénière de la réunion prévue les 13 et 14 janvier 2011.

5.3 Déclarations publiques du GAFI en octobre 2010

20. Evoquant la déclaration publique du GAFI en date du 22 octobre 2010, le Secrétaire Exécutif invite les pays n'ayant pas encore communiqué d'informations sur les mesures adoptées à le faire avant la prochaine réunion plénière du GAFI en février 2011.

5.4 Options pour le traitement des juridictions suivies pas le groupe ICRG dont les progrès sont insuffisants

21. La plénière examine les propositions formulées dans le document du Secrétariat du GAFI. Elle s'accorde sur la position de MONEYVAL sur ce sujet, à savoir qu'on ne devrait pas présumer qu'après avoir figuré un an dans le deuxième document public du GAFI intitulé « Améliorer la conformité aux normes de LBC/ CFT dans le monde : un processus permanent », un pays faisant toujours l'objet des procédures du Groupe d'examen de la coopération internationale devrait être automatiquement transféré sur la liste publique de pays suscitant des inquiétudes pour le système financier mondial. Les progrès de chaque pays ayant figuré dans la deuxième catégorie devraient être examinés au cas par cas.

Point 6 – Rapport sur la participation à la réunion conjointe GAFI/Egmont sur les typologies (Le Cap, 16-18 novembre 2010)

22. M. Evgeni EVGENIEV (Bulgarie) rend compte à la plénière des résultats de cette réunion et de sa participation, pour le compte de MONEYVAL, à l'atelier sur le blanchiment de capitaux et la traite de personnes.

Point 7 – Recommandation Spéciale III – évolution récente du droit international et de la jurisprudence européenne – mise à jour par le Secrétariat de MONEYVAL

23. Le Secrétariat informe la plénière des éléments nouveaux concernant le régime de sanctions des Nations Unies et son application depuis la 32^e réunion plénière de mars 2010.
24. La plénière note que, le 30 juillet 2010, le comité des sanctions mis en place par la RCSNU 1267 a achevé la révision de sa liste récapitulative de personnes et entités visées par des sanctions pour s'assurer que cette liste telle que mise à jour est aussi exacte que possible et que les inscriptions restent d'actualité. En outre, le Médiateur actuel a été désigné par le Secrétaire général des Nations Unies le 3 juin 2010.
25. La plénière note aussi que la Cour européenne de justice, le 30 septembre 2010, a annulé le Règlement (CE) n° 1190/2008 de la Commission du 28 novembre 2008 en ce qui concerne M. Kadi.
26. Le Secrétariat informe la plénière du renvoi de l'affaire Youssef Moustafa NADA c. Suisse (demande n° 10593/08 concernant l'application de la RCSNU 1267 par les autorités helvétiques) par la Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme devant la Grande chambre le 20 octobre 2010.

Décision prise

27. La plénière prend note du rapport du Secrétariat, et donne instruction au Secrétariat de suivre les faits nouveaux et, le cas échéant, d'en tenir la plénière informée.

Point 8 – Examen du deuxième rapport de progrès du 3^e cycle de Malte

28. D' Bartolo (Vice-Président) présente les membres de la délégation et livre un aperçu des principaux faits nouveaux et mesures mises en œuvre depuis l'adoption du rapport d'évaluation mutuelle en septembre 2007 et du dernier rapport de progrès en décembre 2008.
29. Le Secrétariat présente son analyse du rapport de progrès concernant les recommandations fondamentales, en soulignant les points faibles et les points forts. Des mesures ont été prises pour traiter les questions soulevées par les évaluateurs au sujet de la R.5. Des progrès sont à saluer pour ce qui est de l'évolution de la jurisprudence relative aux affaires de blanchiment de capitaux autonome. Il est nécessaire de clarifier l'obligation de déclaration relative au financement du terrorisme.
30. La Slovénie, en sa qualité de pays rapporteur, souligne plusieurs mesures positives qui ont été prises par Malte pour donner suite aux recommandations formulées dans le rapport d'évaluation mutuelle. La Slovénie pose plusieurs questions, ce après quoi des délégations et le Secrétariat demandent d'autres éclaircissements sur les questions ci-après :

- R.1 : modifications apportées au Code pénal ;
- R.5 : procédures en matière de devoir de vigilance relatif à la clientèle ;
- R.6 : définition et procédure d'identification des PPE ;
- définition des juridictions de bonne réputation et établissement d'une liste correspondante ;
- RS.III : gel des avoirs.

Décision prise

31. Suite aux discussions dans le cadre de l'examen de ce deuxième rapport de progrès, la plénière est satisfaite des informations fournies et des progrès en cours ; par conséquent, elle approuve le rapport de progrès et l'analyse des progrès concernant les recommandations fondamentales. Conformément au point 41 des Règles de procédure, le rapport de progrès sera actualisé tous les deux ans entre les visites d'évaluation (c'est-à-dire, en décembre 2012), néanmoins la plénière peut décider d'une date anticipée à laquelle le rapport de progrès actualisé devra être présenté. La plénière convient de publier l'analyse du Secrétariat.

Point 9 – Intervention de M. Luis URRUTIA CORRAL, Président du GAFI, suivie d'un échange de vues

32. MONEYVAL a le plaisir de recevoir la visite du Président du GAFI, M. Luis URRUTIA CORRAL. Ce dernier, s'adressant à la plénière de MONEYVAL, souligne la nécessité de renforcer le réseau mondial de LCB/FT. Par ailleurs, il relève en particulier que MONEYVAL dispose de solides procédures pour suivre l'avancement de la mise en œuvre des mesures de LCB/FT (y compris ses procédures de conformité renforcée), lesquelles procédures sont non seulement appliquées mais aussi affinées au fil du temps. Le texte de son intervention est disponible sur le site Internet de MONEYVAL.

Point 10 – Examen du premier rapport de progrès du 3^e cycle de la Bosnie-Herzégovine

33. Le Secrétariat présente son analyse écrite concernant les recommandations fondamentales du GAFI et souligne les principales conclusions. S'appuyant sur ce document d'analyse, il fait observer que, nonobstant l'existence de certains projets de loi, aucune avancée concrète n'a encore été enregistrée en ce qui concerne la R.1, la RS.II, la R.10, la R.13 et la RS IV. Même s'il apparaît qu'une lacune a été comblée totalement et une autre, partiellement, pour ce qui est de la R.5, les progrès de la Bosnie-Herzégovine ont été dans l'ensemble lents et limités par rapport à la majeure partie des lacunes liées aux Recommandations fondamentales du GAFI.
34. Le chef de la délégation de la Bosnie-Herzégovine présente les membres de la délégation et évoque les faits nouveaux depuis l'adoption du premier rapport de progrès en décembre 2009. La délégation à la plénière ne compte ni expert en matière juridique ni expert en matière répressive et partant, elle fait savoir qu'elle n'est pas en mesure de répondre à des questions dans ces domaines, le cas échéant.
35. Le Royaume-Uni, en sa qualité de pays rapporteur, reconnaît les lacunes importantes et le caractère très incomplet du rapport de progrès ; il propose donc que le rapport de progrès soit présenté à nouveau, à la prochaine plénière. Il ne pose aucune question à la délégation de la Bosnie-Herzégovine.

36. La Lettonie pose une question à propos des statistiques sur les déclarations d'opérations suspectes (DOS), mais la Bosnie-Herzégovine n'est pas en mesure d'y répondre, en raison de l'absence d'un expert en matière répressif au sein de sa délégation.
37. La plénière se penche sur la question de savoir si le rapport ne comporte simplement pas d'informations suffisantes (article 42 des Règles de procédure) ou s'il soulève des préoccupations importantes sur le degré ou la rapidité du progrès (article 43 du Règles de procédure).

Décision prise

38. Suite aux discussions dans le cadre de l'examen de ce premier rapport de progrès, la plénière conclut que le rapport soulève des préoccupations importantes sur le degré ou la rapidité du progrès en général visant à corriger les lacunes identifiées dans le rapport d'évaluation mutuelle. En vertu de l'article 43 des Règles de procédure, la plénière invite la Bosnie-Herzégovine à présenter un rapport plus complet à la prochaine réunion. En outre, elle ouvre les procédures de conformité renforcée pour la Bosnie-Herzégovine à l'étape (i) et décide de fusionner les procédures de conformité renforcée existantes avec les présentes procédures au même niveau. Elle décide aussi que le rapport de progrès requis pour la prochaine plénière sera un document combiné qui contiendra les réponses aux 7 Recommandations pour lesquelles des lacunes importantes ont été identifiées lors de la plénière de septembre 2010.

Point 11 – Rapport de la Bosnie-Herzégovine au titre de l'étape (i) des procédures de conformité renforcée et examen des étapes à venir

39. Le Secrétariat présente le tableau relatif aux mesures prises par les autorités de Bosnie-Herzégovine en rapport avec les 7 Recommandations (R.1, R.5, R.13, R.26, RS III, RS VIII et RS IX) pour lesquelles des lacunes importantes (signalées par un astérisque) ont été identifiées et la brève analyse de ces mesures. A la lumière de la conclusion et de la proposition du Bureau, le Secrétariat souligne que la Bosnie-Herzégovine a accompli peu de progrès concernant l'ensemble des lacunes importantes identifiées à la 33^e plénière et qu'elle devrait accélérer toutes les initiatives amorcées depuis la dernière plénière, au moyen de plans d'action concrets assortis d'un calendrier, de sorte à obtenir des résultats rapides et concrets.

Décision prise

40. Rappelant la décision au titre du point précédent de l'ordre du jour, la plénière décide que la Bosnie-Herzégovine restera sous le coup des procédures de conformité renforcée à l'étape (i) et rendra compte à la prochaine plénière des mesures prises pour traiter ces lacunes importantes identifiées.

Point 12 – Examen et adoption du rapport horizontal sur le 3^e cycle d'évaluation révisé

41. Le Secrétaire Exécutif présente l'analyse à la lumière des derniers changements et informations. Il remercie tous les experts qui ont contribué à l'analyse.
42. Les experts interviennent dans leur domaine de compétence spécifique, en reconnaissant en particulier le défaut de statistiques comme une faiblesse générale. A ce propos, il convient de relever que seul un pays pourrait séparer, dans ses statistiques, les infractions de blanchiment de capitaux par un tiers et les infractions de blanchiment de capitaux indépendantes. Dans l'ensemble, si des progrès notables ont été accomplis sur le plan législatif, l'analyse fait état de préoccupations sur les résultats d'ensemble sur le plan répressif. L'analyse conclut qu'il reste beaucoup à faire dans de nombreux pays pour

enraciner une culture privilégiant l'action au pénal.

Décision prise

43. La 3^e analyse transversale est adoptée et sera publiée avec quelques modifications d'ordre rédactionnel. Le rapport sera disponible sur le site Internet de MONEYVAL. L'analyse sera publiée sous forme papier et adressée à l'ensemble des parties concernées.

Point 13 – Examen de l'état de conformité de l'Ukraine concernant les notations NC et PC du rapport d'évaluation du 3^e cycle

44. Le Secrétariat présente ses commentaires, tels que modifiés après la réunion du Bureau, sur l'analyse préliminaire de la situation de l'Ukraine au regard de la conformité, en soulignant les domaines de préoccupation dans lesquels des lacunes importantes ont été observées concernant la conformité avec les Recommandations du GAFI. La délégation ukrainienne donne son avis sur l'analyse et apporte des informations complémentaires sur la mise en œuvre de ces Recommandations. La plénière examine l'analyse préliminaire et, après discussions, décide que l'analyse ne devrait mentionner que trois lacunes importantes, à savoir en ce qui concerne la R.3 (confiscation et mesures provisoires), la RS.III (gel et confiscation des biens des terroristes) et la RS.IX (déclaration ou communication transfrontalière).

Décision prise

45. La plénière décide qu'il n'est pas opportun d'instituer des procédures de conformité renforcée pour l'Ukraine à ce stade. Conformément à la démarche convenue, une lettre sera adressée aux autorités ukrainiennes pour attirer leur attention sur les lacunes importantes identifiées et les inviter à prendre des mesures correctrices complémentaires.

Point 14 – Examen du premier rapport de progrès du 3^e cycle de la Serbie

46. Le Secrétariat présente son analyse écrite sur les recommandations fondamentales du GAFI et souligne les principales conclusions concernant la R.1, la RS.II, la R.5, la R.10, la R.13 et la RS IV. Le représentant de la délégation de Serbie présente les membres de la délégation et livre un aperçu des principaux faits nouveaux et mesures mises en œuvre depuis l'adoption du rapport d'évaluation mutuelle en décembre 2009.
47. Le Secrétariat rappelle dans ce contexte que, d'après les conclusions de l'évaluation, la Serbie a atteint un niveau de conformité satisfaisant pour la plupart des recommandations fondamentales. Un an après l'adoption du rapport d'évaluation mutuelle, la Serbie a démontré qu'elle a amorcé des mesures dans plusieurs domaines afin de remédier aux lacunes identifiées en rapport avec les recommandations fondamentales, y compris dans les domaines où elle a reçu une notation largement conforme.
48. S'agissant de la R.1, les modifications apportées à la législation pénale semblent avoir traité de façon satisfaisante les lacunes identifiées en rapport avec le champ des biens visés, et les projets de loi proposés, une fois adoptés, devraient combler les lacunes ayant trait à l'incrimination de la manipulation des cours et du délit d'initié. S'agissant de la RS.II, les modifications introduites en septembre 2009 ne combleront pas toutes les lacunes identifiées concernant l'incrimination du financement du terrorisme.
49. Par ailleurs, le Secrétariat observe que des mesures très positives ont été prises sur le plan préventif, et que la législation de LCB/FT en vigueur a été consolidée avec l'adoption de plusieurs lignes directrices et de mesures de formation. Ainsi, des efforts sont en train

d'être déployés pour renforcer la mise en œuvre du devoir de vigilance relatif à la clientèle. De même, la Serbie affiche une évolution positive pour ce qui est des mesures destinées à renforcer le régime de déclaration des opérations suspectes et de la mise en œuvre de l'obligation par les entités soumises à l'obligation de déclaration. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour démontrer la mise en œuvre des obligations de déclaration par les institutions financières non bancaires et les autres entités déclarantes et améliorer l'efficacité du système de déclaration des opérations suspectes, notamment en rapport avec le financement du terrorisme.

50. L'Ukraine, en sa qualité de pays rapporteur, reconnaît les progrès accomplis par la Serbie et, avec d'autres délégations, demande un certain nombre d'éclaircissements.

Décision prise

51. Suite aux discussions dans le cadre de l'examen de ce premier rapport de progrès, la plénière est satisfaite, eu égard aux modifications introduites à ce stade, des informations fournies et des progrès en cours ; par conséquent, elle approuve le rapport de progrès et l'analyse des progrès concernant les recommandations fondamentales. Conformément au point 41 des Règles de procédure, le rapport de progrès sera actualisé tous les deux ans entre les visites d'évaluation (c'est-à-dire, en décembre 2012), néanmoins la plénière peut décider d'une date anticipée à laquelle le rapport de progrès actualisé devra être présenté. Le rapport de progrès fera automatiquement l'objet d'une publication, conformément aux Règles de procédure.

Point 15 – Rapport par l'Albanie au titre de l'étape (i) des procédures de conformité renforcée et examen des étapes à venir

52. Le Secrétariat présente le tableau relatif aux mesures prises par les autorités albanaises en rapport avec les 4 Recommandations (R.5, R.6, RS.I et RS.VIII) pour lesquelles des lacunes importantes (signalées par un astérisque) ont été identifiées et la brève analyse de ces mesures. A la lumière de la conclusion et de la proposition du Bureau, le Secrétariat souligne que, même si les mesures mises en œuvre en ce qui concerne la R.5, la R.6 et la RS.VIII ne peuvent être vérifiées, il semble y avoir une volonté politique de combler l'ensemble des lacunes et, avec cette volonté politique, les autorités albanaises ont amorcé diverses mesures d'ordre législatif et autres pour corriger toutes les lacunes importantes identifiées à la 33^e réunion plénière. Il conviendrait donc d'encourager l'Albanie à poursuivre ses efforts et de l'inviter à communiquer un calendrier pour l'achèvement de ces mesures.
53. Le chef de la délégation de l'Albanie présente les mesures prises par son pays pour remédier aux lacunes importantes en question depuis la dernière plénière. Il fait observer que les commentaires formulés dans le tableau au sujet du projet de loi portant amendement de la définition du terrorisme et du financement du terrorisme seront transmis au ministère de la Justice et que des informations écrites relatives à ces commentaires seront communiquées au Secrétariat dès que possible. En outre, il indique que la traduction en anglais du projet de loi portant amendement de la législation de LCB/FT sera communiquée au Secrétariat. Il demande à la plénière de mettre terme aux procédures de conformité renforcée concernant l'Albanie.

Décision prise

54. Etant donné que toutes les initiatives législatives ne sont pas encore achevées, compte tenu de la proposition du Bureau, la plénière décide de maintenir l'Albanie sous le coup des procédures de conformité renforcée à l'étape (i) et invite l'Albanie à rendre compte à

la prochaine plénière des mesures mises en œuvre pour traiter les lacunes importantes identifiées.

Point 16 – Examen du deuxième rapport de progrès du 3^e cycle de la Principauté de Liechtenstein

55. Le Secrétariat présente son analyse du rapport de progrès concernant les recommandations fondamentales, et des différentes modifications introduites.
56. De l'avis du Secrétariat, les autorités du Liechtenstein ont fait ce qu'elles avaient proposé, à savoir renforcer leur système sur le plan législatif, au moment de l'adoption du premier rapport de progrès du 3^e cycle. Dans l'ensemble, on note de nouvelles améliorations au régime juridique du Liechtenstein pour ce qui est du devoir de vigilance relatif à la clientèle. Les nouveaux éléments d'orientation attendus devraient s'appuyer sur ce qui est déjà prévu dans le Statut et préciser explicitement que les autres domaines problématiques relevés par les évaluateurs dans le rapport du 3^e cycle devraient faire l'objet d'une vigilance renforcée. L'efficacité des nouvelles mesures de prévention ne pourra être évaluée que dans le 4^e cycle d'évaluation.
57. En outre, les dispositions pénales relatives au blanchiment de capitaux ont été renforcées au cours des deux dernières années, même si les dispositions relatives à l'entente délictueuse ont peut-être besoin d'être revues. Un nombre important d'accusations de blanchiment de capitaux ont été déposées auprès du ministère public et la condamnation pour une infraction autonome de blanchiment de capitaux au Liechtenstein constitue un pas positif dans le sens de la mise en place de la jurisprudence du Liechtenstein. L'obligation relative à la RS.IV doit encore être précisée, comme souligné plus haut.
58. Le représentant de la délégation du Liechtenstein présente les membres de la délégation et livre un aperçu des principaux faits nouveaux et mesures mises en œuvre depuis l'adoption du rapport d'évaluation mutuelle en septembre 2007 et du dernier rapport de progrès en décembre 2008.
59. Chypre, en sa qualité de pays rapporteur, souligne plusieurs mesures positives prises par le Liechtenstein pour mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport d'évaluation mutuelle, en partageant et en soutenant complètement l'analyse du Secrétariat.
60. Plusieurs questions sont posées, ce après quoi le Secrétariat demande d'autres éclaircissements sur les questions ci-après :
 - R.1 : champ de l'infraction pénale de blanchiment de capitaux ;
 - R.2 : financement du terrorisme à d'autres fins ;
 - R.5 : devoir de vigilance relatif à la clientèle et nouvelle loi en vigueur depuis 2009 ;
 - R.22 : vérificateurs comptables externes ;
 - R.34/35 : fiduciaires privées ;
 - R.36 : entraide judiciaire.

Décision prise

61. Suite aux discussions dans le contexte de l'examen de ce deuxième rapport de progrès, la plénière est satisfaite, eu égard aux modifications introduites, des informations fournies et des progrès en cours ; par conséquent, elle approuve le rapport de progrès et l'analyse des progrès concernant les recommandations fondamentales. Conformément au point 41 des Règles de procédure, le rapport de progrès sera actualisé tous les deux ans entre les visites d'évaluation (c'est-à-dire, en décembre 2012), néanmoins la plénière peut décider

d'une date anticipée à laquelle le rapport de progrès actualisé devra être présenté. Le rapport de progrès fera automatiquement l'objet d'une publication, conformément aux Règles de procédure.

Point 17 – Exécution des ordonnances de confiscation en l'absence de condamnation pénale – Examen des réponses et suivi

62. Le Secrétariat présente son analyse des résultats de l'enquête lancée en décembre 2009.
63. Le Secrétariat indique que les résultats de l'enquête ne montrent pas encore de problème majeur, mais le manque de pratique peut aussi révéler des obstacles pratiques qui pourraient être corrigés sur le plan normatif. Cependant, il affirme que le manque de pratique pourrait empêcher l'articulation des problèmes réels à résoudre dans une recommandation à ce stade et préconise donc d'attendre jusqu'à la tenue de plusieurs discussions sur la mise en œuvre de l'article 23(5) de la STCE n° 198 par la Conférence des Parties (CdP). Les délégations sont invitées à fournir des informations sur les obstacles ou problèmes rencontrés dans la pratique, le cas échéant, concernant l'exécution des ordonnances de confiscation sans condamnation.
64. Les délégations approuvent l'approche du Secrétariat.
65. La délégation de Chypre et la Banque mondiale se déclarent disposées à contribuer à l'organisation d'un séminaire ou d'une autre manifestation en vue de partager des expériences en rapport avec cette question, le cas échéant.

Décision prise

66. La plénière prend note de l'analyse du Secrétariat et, tenant compte de la première option indiquée par le Secrétariat, à savoir envisager d'autres actions futures, elle décide d'attendre jusqu'à la tenue de plusieurs discussions sur la mise en œuvre de l'article 23(5) de la STCE n° 198 par la CdP. L'analyse et les réponses sont disponibles sur la partie à accès restreint du site Web de MONEYVAL.

Point 18 – Examen de l'état de conformité de la Croatie concernant les notations NC et PC du rapport d'évaluation du 3^e cycle

67. Le Secrétariat présente son examen, tel que modifié après la réunion du Bureau, sur l'analyse préliminaire de la situation de la Croatie au regard de la conformité, en soulignant les domaines de préoccupation dans lesquels des lacunes importantes ont été relevées en ce qui concerne la conformité avec les Recommandations du GAFI. La délégation croate donne son avis sur l'analyse ainsi que des informations supplémentaires sur la mise en œuvre de ces Recommandations.
68. Au cours des discussions, il apparaît que certaines dispositions n'ont peut-être pas été traduites correctement et que des informations complémentaires sont nécessaires avant qu'une décision ne soit prise sur les lacunes importantes en suspens.

Décision prise

69. La plénière approuve la proposition de différer la prise d'une décision sur les deux lacunes identifiées (concernant la RS.II et la RS.III) jusqu'à ce que des informations plus complètes soient fournies sur la mise en œuvre de ces deux recommandations. Elle demande au Secrétariat de présenter à la prochaine plénière une analyse révisée sur ces deux Recommandations.

Point 19 – Examen de l'état de conformité de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » concernant les notations NC et PC du rapport d'évaluation du 3^e cycle

70. Le Secrétariat présente son analyse préliminaire de la situation de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » au regard de la conformité, après examen par le Bureau. A la lumière de l'analyse du Secrétariat, MONEYVAL note que « l'ex-République yougoslave de Macédoine » a pris un certain nombre de mesures pour améliorer son régime de LCB/FT, qui dénotent des progrès dans le sens de la correction de plusieurs lacunes identifiées dans le 3^e rapport d'évaluation mutuelle (REM). Les lacunes ci-après sont examinées :

- **RS.II sur la criminalisation du financement du terrorisme** (lacune importante) : i) ce ne sont pas tous les actes terroristes au sens de l'article 2 (1) (a) de la Convention relative au financement du terrorisme et de l'article 2 (1) (b) de la Convention relative au financement du terrorisme qui sont totalement couverts ; ii) il est difficile de dire si les critères II.1 (c) et II.3 sont couverts ; et iii) il n'existe pas disposition visant la collecte de fonds au profit d'un terroriste individuel pour quelque fin que ce soit ;
- **RS.III sur le gel et la confiscation de biens terroristes** (lacune importante) : un régime complet de gel sans délai, par toutes les institutions financières, des actifs des personnes et entités désignées, y compris des procédures de radiation rendues publiques, n'est pas encore mis en place ;
- **R.24 sur la réglementation, la surveillance et le suivi des EPNFD** (lacune importante) : i) la nouvelle loi sur les jeux de hasard n'est pas encore adoptée ; ii) il n'existe pas d'exigences de compétence et d'honorabilité pour les propriétaires et directeurs de casinos ; iii) il n'existe pas de procédure d'enquête sur l'origine des fonds des casinos et iv) il est difficile de dire si les pouvoirs de surveillance des organismes professionnels sont suffisants.

Décision prise

71. La plénière décide qu'il n'est pas opportun d'instituer à ce stade des procédures de conformité renforcée en ce qui concerne « l'ex-République yougoslave de Macédoine ». Conformément à la démarche convenue, une lettre sera adressée aux autorités pour attirer leur attention sur les lacunes importantes identifiées et les inviter à prendre des mesures correctrices complémentaires.

Point 20 – Examen du deuxième rapport de progrès du 3^e cycle de la Moldova

72. Le Président commence par informer la plénière de la décision de la Cour constitutionnelle de la République de Moldova en date du 25 novembre 2010, qui a été annoncée dans un communiqué de presse publié sur le site Internet de la Cour constitutionnelle. Selon ledit communiqué de presse, la Cour constitutionnelle a adopté une décision déclarant inconstitutionnels les articles 8 (1) et 8 (2) de la loi sur la prévention du blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme n°190-XVI du 26 juillet 2007 et l'article 7 (1) alinéas h) et n) de la Loi sur le Centre de lutte contre le crime économique et la corruption. Le Président souligne que si cette décision est confirmée, elle pourrait poser problème pour la mise en œuvre des exigences de la R.13 et d'autres Recommandations du GAFI.

73. Le Président fait observer que le communiqué de presse ne précise ni les dispositions de la Constitution qui sont violées ni la date d'entrée en vigueur de la décision. Il indique également que cette décision pourrait avoir des conséquences pour le respect des engagements souscrits par la Moldova lors de sa ratification de la Convention relative au

blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n°198), à laquelle elle est partie. Le Président indique qu'avec l'accord des membres du Bureau, il a envoyé une lettre aux autorités moldaves pour solliciter des éclaircissements sur la question.

74. Le Secrétariat présente son analyse de la mise en œuvre des Recommandations fondamentales selon le Rapport de progrès. La Moldova semble avoir accompli quelques progrès sur le plan normatif concernant la R.5 et la R.10, même si l'on ne peut vérifier l'efficacité dans la pratique. Les deux seules condamnations pour blanchiment de capitaux semblent porter sur l'autoblanchiment et la mise en œuvre effective de la R.1 reste discutable. Le régime de déclaration des opérations suspectes ayant trait au financement du terrorisme semble être en grande partie fondé sur l'établissement de listes en rapport avec le terrorisme, et il est encore difficile de dire s'il couvre la RS IV à tous les égards. Ainsi, des problèmes significatifs semblent toujours se poser pour ce qui est de la R.1 et de la RS IV.
75. La délégation de la Moldova présente une vue d'ensemble des principaux faits nouveaux depuis l'adoption du REM (septembre 2007) et du dernier rapport de progrès (décembre 2008).
76. L'Azerbaïdjan, en sa qualité de pays rapporteur, souligne plusieurs mesures positives prises par la Moldova pour mettre en œuvre les recommandations du REM. Plusieurs questions sont posées, ce après quoi le Secrétariat demande d'autres éclaircissements sur les questions ci-après :
 - R.1 : champ de l'infraction pénale de blanchiment de capitaux ;
 - R.13 : déclaration des opérations suspectes ;
 - RS.IV : déclaration des opérations suspectes ayant trait au terrorisme.

Décision prise

77. Un débat approfondi a lieu. Certaines délégations, à savoir la Lituanie, la Roumanie et l'Ukraine, défendent le point de vue selon lequel le Rapport devrait être adopté, arguant que la récente décision de la Cour constitutionnelle ne devrait pas remettre en question les efforts des autorités, tandis que la majeure partie des délégations sont d'avis que le rapport ne devrait pas être adopté. Par la suite, la plénière décide, en vertu du point 42 des Règles de procédure, de ne pas adopter le rapport de progrès, sachant que celui-ci ne contient pas d'informations suffisantes, et demande à la Moldova de présenter à nouveau un rapport de progrès, plus complet, à la prochaine réunion.
78. La plénière donne mandat au Bureau d'instituer, le cas échéant, des procédures de conformité renforcée à l'étape (iii) ou (iv) entre les réunions plénières en cas de confirmation et de publication de la décision précitée de la Cour constitutionnelle.

Point 21 – Examen du deuxième rapport de progrès du 3^e cycle de la Principauté d'Andorre

79. Le Secrétariat présente son analyse du rapport de progrès concernant les recommandations fondamentales, et des différentes modifications introduites, en soulignant les points faibles et les points forts.
80. Le Secrétariat présente son analyse écrite concernant les recommandations fondamentales du GAFI, et souligne les principales conclusions sur la R.1, la RS.II, la R.5, la R.10, la R.13 et la RS IV. Le représentant de la délégation d'Andorre présente les membres de la délégation et livre un aperçu des principaux faits nouveaux et mesures

mises en œuvre depuis l'adoption du rapport d'évaluation mutuelle en septembre 2007 et du dernier rapport de progrès en décembre 2008.

81. Par rapport à la situation au cours du 3^e cycle d'évaluation, il est noté avec satisfaction que la Principauté d'Andorre a apporté plusieurs modifications à son régime de lutte contre le blanchiment de capitaux, qui désormais couvre également les aspects du financement du terrorisme. De nouvelles obligations ont été introduites pour renforcer les mesures de prévention et le devoir de vigilance relatif à la clientèle. Les modifications apportées par les autorités d'Andorre au Code pénal d'octobre 2008 satisfont aux recommandations formulées lors de la précédente évaluation, même si plusieurs insuffisances persistent concernant la définition des infractions de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme au regard des normes internationales en vigueur. Par ailleurs, les statistiques disponibles semblent indiquer que les autorités ont redoublé d'efforts pour poursuivre les agissements de blanchiment de capitaux, sachant que le nombre d'enquêtes et de poursuites et le nombre de condamnations pour blanchiment de capitaux ont enregistré une progression régulière.
82. L'ensemble des mesures prises par la Principauté d'Andorre en matière de LCB/FT ainsi la mise en œuvre et l'efficacité de ces mesures seront évalués en profondeur au cours de la visite prévue par MONEYVAL sur place en mars 2011.
83. L'Arménie, en sa qualité de pays rapporteur, souligne plusieurs mesures positives prises par Andorre afin de donner suite aux recommandations formulées dans le rapport d'évaluation mutuelle, en partageant complètement et en soutenant l'analyse du Secrétariat.
84. Plusieurs questions sont posées, ce après quoi le Secrétariat demande d'autres éclaircissements sur les questions ci-après :
 - R.1 : infraction de blanchiment de capitaux ;
 - RS.II : criminalisation du financement du terrorisme ;
 - R.5 : devoir de vigilance relatif à la clientèle applicable aux institutions financières ;
 - R.10 : devoir de conservation des documents applicable aux institutions financières ;
 - R.13 : déclaration d'opérations suspectes par les institutions financières ;
 - RS.IV : déclaration des soupçons de financement du terrorisme par les institutions financières.

Décision prise

85. Suite aux discussions dans le cadre de l'examen de ce deuxième rapport de progrès, la plénière est satisfaite, eu égard aux modifications introduites, des informations fournies et des progrès en cours ; par conséquent, elle approuve le rapport de progrès et l'analyse des progrès concernant les recommandations fondamentales. Conformément au point 41 des Règles de procédure, le rapport de progrès sera actualisé tous les deux ans entre les visites d'évaluation (c'est-à-dire, en décembre 2012), néanmoins la plénière peut décider d'une date anticipée à laquelle le rapport de progrès actualisé devra être présenté. Le rapport de progrès fera automatiquement l'objet d'une publication, conformément aux Règles de procédure.

Point 22 – Informations sur les initiatives de LCB/FT dans les pays membres de MONEYVAL (tour de table)

86. Le Président informe les délégations qui n'ont pas encore transmis d'informations qu'en vertu de la nouvelle procédure, elles disposent encore d'une semaine après la clôture de la plénière pour le faire.
87. Le Secrétariat a reçu les réponses de 13 délégations sur 28 avant la réunion. Le Secrétaire Exécutif informe la plénière que la synthèse finale des informations communiquées par les délégations pendant le tour de table sera disponible – pour consultation – sur la partie à accès restreint du site Web de MONEYVAL.
88. Les représentants de l'Azerbaïdjan, de la Bulgarie, de Chypre, de la République tchèque, de l'Estonie, de la Géorgie, de la Hongrie, de la Lettonie (document écrit), de Monaco, du Monténégro, de la Pologne, de la Roumanie, de la Fédération de Russie, de San Marin, de la Slovaquie, de la Slovénie, du Royaume-Uni et de l'Autriche informent la plénière de leurs initiatives de LCB/FT respectives.

Point 23 – Procédures de conformité renforcée – poursuite de l'examen des étapes à venir

23.1 Pays (Croatie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et Ukraine) :

89. Les décisions relatives à chaque pays ont été enregistrées dans les paragraphes pertinents du rapport précité.

Point 24 – Travail sur les typologies

24.1 Réunion conjointe EAG/MONEYVAL sur les typologies (Moscou, 9-10 novembre 2010)

90. Le Président informe les délégations que plusieurs documents de séance consacrés au travail de MONEYVAL sur les typologies, notamment à la réunion conjointe EAG/MONEYVAL sur les typologies qui s'est tenue à Moscou les 9-10 novembre 2010, sont distribués.

24.2/3 – Projets en cours : état d'avancement

91. Les responsables de projet et le Secrétariat rendent compte au Comité des derniers progrès accomplis dans le contexte de leur projet respectif depuis septembre 2010, ainsi que des mesures envisagées :
- Les flux de capitaux d'origine criminelle sur Internet : méthodes, tendances, et actions conjuguées des parties prenantes : la plénière prend connaissance d'un exposé des responsables de projet sur les conclusions du projet de rapport. Le document final sera présenté après approbation aux prochaines plénières de l'EAG et de MONEYVAL.
 - L'utilisation des jeux en ligne aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme (projet piloté par Chypre) : l'examen des documents existants et l'analyse des réponses au questionnaire ont commencé ; cependant, il sera nécessaire d'ajuster le calendrier du plan de travail et de le prolonger jusqu'à 2011.

24.4 – Activités futures

92. Etat d'avancement de la réunion sur les typologies de 2011 de MONEYVAL : il est noté que la réunion annuelle sera organisée en Israël fin octobre 2011. Le projet d'ordre du jour et des informations pratiques complémentaires relatifs à la réunion annuelle seront communiqués en temps opportun.
93. Groupe de travail de MONEYVAL sur les typologies : il est rappelé aux délégations que les candidatures pour siéger au sein du groupe de travail ou en assurer la présidence sont attendues avant que de nouveaux travaux puissent être lancés. De même, un appel à propositions de nouveaux projets sera distribué sous peu.
94. Projet France/GOSBO/GAFI sur les typologies dans le domaine de la traite de personnes et projets divers : la plénière est informée de la situation de ce projet conjoint France/GOSBO/GAFI, et de l'invitation faite à MONEYVAL de participer activement au travail de l'équipe de ce projet. Compte tenu du travail antérieur du Comité sur les typologies dans ce domaine, la plénière approuve le principe d'une participation de MONEYVAL à ce projet et, sous réserve des ressources disponibles, aux réunions du GAFI sur les typologies en 2011.

Décision prise

95. La plénière décide d'accepter l'offre d'Israël d'accueillir la réunion de 2011 sur les typologies. Les délégations sont invitées à présenter des candidatures pour siéger au sein du groupe de travail ou en assurer la présidence avant que de nouveaux travaux sur les typologies puissent être lancés, et aussi à présenter de nouvelles propositions de projets de typologies pour 2011.

Point 25 – Informations sur les initiatives de LCB/FT dans d'autres institutions

25.1 GAFI

96. Le représentant du GAFI donne des informations complémentaires sur le travail des groupes d'experts examinant les normes du GAFI. Même si l'examen des normes est en cours, un premier document sur la question a été publié en octobre dernier sur le site Internet du GAFI. Une fois que l'ensemble des examens des normes sera achevé, la plénière du GAFI prendra une décision finale quant aux modifications à apporter.
97. Le représentant du GAFI, après avoir communiqué des informations complémentaires sur les autres activités du GAFI en cours, félicite MONEYVAL de la part du Président du GAFI pour l'accueil qui lui a été réservé.

25.3 Banque mondiale

98. Le représentant de la Banque mondiale présente un rapport sur les activités de son institution, en rendant compte de l'implication de la Banque mondiale dans le travail du GAFI/groupe Egmont concernant la R.26, la formation des CRF à l'analyse dont le démarrage est prévu au mois d'avril ou de mai prochain et la formation des procureurs prévue en 2011 en Azerbaïdjan et en Arménie.

25.5 Groupe des organismes de supervision bancaire off-shore (GOSBO)

99. Le représentant du GOSBO présente un rapport sur les activités du GOSBO concernant les trusts et prestataires de services aux sociétés (R. 33 et R.34) et le travail sur les typologies dans les domaines du blanchiment de capitaux et de la traite de personnes.

25.7 Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB)

100. Le responsable de la conformité de la CEB, qui participe à la plénière de MONEYVAL pour la première fois, présente les activités de son institution en matière de règlements internes conformément aux normes des banques européennes adoptées l'an passé. D'autre part, il fournit quelques explications sur les projets et activités sur le terrain financés par la CEB, ainsi que sur la formation organisée en interne pour les agents en matière de LCB/FT, et fait part de l'intention de renforcer la coopération entre la Banque et MONEYVAL.

25.8 Groupe Eurasie sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (EAG)

101. La plénière prend connaissance d'un rapport sur les activités de l'EAG, les récentes évaluations effectuées au Turkménistan et au Kazakhstan, ainsi que la réunion conjointe de MONEYVAL et de l'EAG sur les typologies en Russie.

Point 26 – Informations de la part de l'Union Européenne

102. Le représentant de la CE présente un rapport sur les activités dans le domaine de la LCB/FT.

Point 27 – Informations sur la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n°198)

103. Le Secrétaire Exécutif informe la plénière des faits nouveaux concernant la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198) depuis la dernière plénière. En 2011, la Conférence des Parties se réunira les 7 et 8 mars 2011 et, le cas échéant, en octobre 2011 également.
104. A ce jour, 21 Etats ont ratifié la STCE n° 198 et 12 autres l'ont signée sans l'avoir encore ratifiée.

Point 28 – Désignation du Groupe ad hoc d'experts pour la prochaine réunion plénière

105. Le Groupe ad hoc d'experts pour la République tchèque se composera de l'Estonie ; pour l'Albanie, de la Géorgie ; et pour Chypre, de la Lettonie.

Point 29 – Rapporteurs en 2011

106. Les pays rapporteurs pour les rapports de progrès pour la 35^e plénière seront notifiés préalablement à la réunion. Il s'agit : pour la Bosnie-Herzégovine, du Royaume-Uni ; pour la Bulgarie, d'Israël ; pour la Croatie, de la Bosnie-Herzégovine ; pour la Moldova, de l'Azerbaïdjan.

Point 30 – Représentations futures dans les réunions du GAFI

107. Le Secrétariat appelle à des manifestations d'intérêt pour participer aux prochaines réunions du groupe de travail (21 - 25 février 2011) et à la réunion plénière du GAFI à Mexico (20 - 24 juin 2011).

Point 31 – Financement et questions de personnel

108. Le Secrétaire Exécutif présente brièvement la situation à la plénière concernant le budget 2011, en donnant des informations sur la procédure en cours pour un détachement supplémentaire.

Point 32 – Divers

109. Le Secrétariat informe les délégations qu'à compter de janvier 2011, l'accès à la partie à accès restreint du site Web de MONEYVAL sera modifié et que des informations complémentaires seront communiquées aux délégations en temps opportun.

ANNEX I



Strasbourg, 7.12.2010

MONEYVAL-PLEN34(2010)OJ3

**COMMITTEE OF EXPERTS ON THE EVALUATION
OF ANTI-MONEY LAUNDERING MEASURES
AND THE FINANCING OF TERRORISM**

*COMITE D'EXPERTS SUR L'EVALUATION DES MESURES
DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME*

MONEYVAL

AGENDA / ORDRE DU JOUR

34th PLENARY MEETING / 34^e SESSION PLENIERE

Strasbourg, 7 – 10.12.2010

Palais de l'Europe Room 1 / salle 1

Day 1: Tuesday 7 December 2010 / 1^e jour: mardi 7 décembre 2010

Morning 9h30 / matin 9h30

1. **Opening of the Plenary Meeting at 9h30 / Ouverture de la Réunion Plénière à 9h30**
2. **Adoption of Agenda / Adoption de l'Ordre du Jour**
3. **Information from the Chairman / Informations communiquées par le Président**
 - 3.2 **Chairman's correspondence / Correspondance par le Président**

[MONEYVAL34\(2010\)INF3.1-CEPs](#)
[MONEYVAL34\(2010\)INF3.1](#)

 - **Countries in compliance enhancing procedures (Albania and Bosnia and Herzegovina) / Pays sous procédure de conformité renforcée (Albanie et Bosnie-Herzégovine)**
 - **Azerbaijan / Azerbaïdjan**
 - **Georgia / Géorgie**
 - **Moldova**
 - 3.3 **Bureau Meeting on 6 December 2010 / Réunion du Bureau de 6 décembre 2010**
4. **Information from the Secretariat / Informations communiquées par le Secrétariat**
 - 4.1 **Information on the new Statute for MONEYVAL / Informations sur le nouveau statut de MONEYVAL**

[MONEYVAL34\(2010\)INF4.1](#)
 - 4.2 **Agenda of evaluations and meetings for 2011 / Agenda des évaluations et réunions en 2011**

[MONEYVAL34\(2010\)INF4.2](#)
 - 4.3 **Participation in FATF meetings / Participation aux réunions du GAFI**
 - 4.4 **Council of Europe Conference "Prevention of Terrorism: Prevention Tools, legal instruments and their implementation" – Istanbul, 16 - 17 December 2010 / Conférence organisée par le Conseil de l'Europe « La prévention du terrorisme : les instruments de prévention, les instruments juridiques et leur mise en œuvre » - Istanbul, 16 - 17 Décembre 2010**
5. **ICRG process - update / Processus du Groupe d'examen des questions de coopération internationale (ICRG) – mise à jour**
 - 5.1 **Azerbaijan / Azerbaïdjan**
 - 5.2 **Europe/Eurasia Regional Review Group / Groupe d'examen régional Europe / Eurasie**
 - 5.3 **FATF Public statements October 2010 / Déclarations publiques par le GAFI en Octobre 2010**

[MONEYVAL34\(2010\)INF5.3](#)
 - 5.4 **Options for dealing with ICRG monitored jurisdictions not making sufficient progress / Options pour le traitement des juridictions suivies pas le groupe ICRG dont les progrès sont insuffisants**

[MONEYVAL34\(2010\)INF5.4](#)
6. **Report on participation in Joint FATF/Egmont Typologies meeting (Cape Town, 16-18 November 2010) / Rapport sur la participation à la réunion jointe GAFI/Egmont sur les Typologies (Cape Town, 16-18 Novembre 2010)**

7. **Special Recommendation III (SR.III) – Recent developments in international law and European jurisprudence– further update from the MONEYVAL Secretariat / Recommandation Spéciale III (RS.III) – développements récents en droit international et dans la jurisprudence européenne – mise à jour par le Secrétariat de MONEYVAL**

[MONEYVAL34\(2010\)INF7](#)

8. **Discussion on the Second 3rd round Progress report of Malta / Discussion du deuxième rapport de progrès de 3^e cycle de Malte**

[MONEYVAL\(2010\)29](#)
[MONEYVAL\(2010\)29ANN](#)
[MONEYVAL\(2010\)29-ANALYSIS](#)

Afternoon 14h30 / après-midi 14h30

9. **Intervention of Mr Luis URRUTIA CORRAL, President of the FATF and discussion / Intervention de Mr Luis URRUTIA CORRAL, Président du GAFI, suivie par un échange de vues**

10. **Discussion on the First 3rd round Progress report of Bosnia and Herzegovina / Discussion du première rapport de progrès de 3^e cycle de la Bosnie-Herzégovine**

[MONEYVAL\(2010\)28](#)
[MONEYVAL\(2010\)28ANN](#)
[MONEYVAL\(2010\)28-ANALYSIS](#)

11. **Report from Bosnia and Herzegovina under Step I of the Compliance Enhancing Procedures and discussion of the next steps / Rapport par la Bosnie-Herzégovine au titre de l'étape I des procédures de conformité renforcée et discussion des étapes à venir**

[MONEYVAL34\(2010\)INF11](#)

12. **Discussion and adoption of the amended 3rd Round Horizontal Review / Discussion et adoption du Rapport horizontal sur le 3^e cycle d'évaluation révisé**

[MONEYVAL\(2010\)12rev2](#)

(Bureau meeting with the Delegation of Ukraine)

Day 2: Wednesday 8 December 2010 / 2^e jour: mercredi 8 décembre 2010

Morning 9h30 / matin 9h30

13. **Discussion of the state of compliance on all NC and PC ratings in the 3rd Round report in respect of Ukraine / Discussion sur l'état de conformité de l'Ukraine concernant les notations NC et PC du rapport d'évaluation de 3^e cycle**

[MONEYVAL\(2010\)25](#)

14. **Discussion on the First 3rd round Progress report of Serbia / Discussion du premier rapport de progrès de 3^e cycle de la Serbie**

[MONEYVAL\(2010\)33](#)
[MONEYVAL\(2010\)33ANN](#)
[MONEYVAL\(2010\)33-ANALYSIS](#)

15. **Report from Albania under Step I of the Compliance Enhancing Procedures and discussion of the next steps / Rapport par l'Albanie au titre de l'étape I des procédures de conformité renforcée suivi par discussion des étapes à venir**

[MONEYVAL33\(2010\)INF15](#)

(Bureau meeting with the Delegations of Croatia and "the former Yugoslav Republic of Macedonia")

Afternoon 14h30 / après-midi 14h30

16. Discussion of the Second 3rd round Progress report of Liechtenstein / *Discussion du deuxième rapport de progrès de 3^e cycle de Liechtenstein*

MONEYVAL(2010)30

17. Enforcement of Civil Confiscation Orders – Discussion of responses and next steps / *Exécution des décisions de confiscation sans condamnation pénale – état des réponses et suivi*

MONEYVAL34(2010)INF17-Note Secretariat

MONEYVAL34(2010)INF17- Part 1

MONEYVAL34(2010)INF17 – Part 2

Day 3: Thursday 9 December 2010 / 3^e jour: jeudi 9 décembre 2010

Morning 9h30 / matin 9h30

18. Discussion of the state of compliance on all NC and PC ratings in the 3rd Round report in respect of Croatia / *Discussion sur l'état de conformité de la Croatie concernant les notations NC et PC du rapport d'évaluation de 3^e cycle*

MONEYVAL(2010)20

19. Discussion of the state of compliance on all NC and PC ratings in the 3rd Round report in respect of “the former Yugoslav Republic of Macedonia” / *Discussion sur l'état de conformité de et « l'ex-République yougoslave de Macédoine » concernant les notations NC et PC du rapport d'évaluation de 3^e cycle*

MONEYVAL(2010)24

20. Discussion on the Second 3rd round Progress report of Moldova / *Discussion du deuxième rapport de progrès de 3^e cycle de Moldova*

MONEYVAL(2010)34

MONEYVAL(2010)34ANN

MONEYVAL(2010)34-ANALYSIS

Afternoon 14h30 / après-midi 14h30

21. Discussion on the Second 3rd round Progress report of Andorra / *Discussion du deuxième rapport de progrès de 3^e cycle de l'Andorre*

MONEYVAL(2010)35_fr

MONEYVAL(2010)35_en

MONEYVAL(2010)35ANN

MONEYVAL(2010)35-ANALYSIS

22. Information on AML/CFT initiatives in MONEYVAL countries (**tour de table**) / *Informations sur les initiatives LAB/CFT dans les pays membres de MONEYVAL (tour de table)*

MONEYVAL34(2010)INF22

Day 4: Friday 10 December 2010 / 4^e jour: vendredi 10 décembre 2010

Morning 9h00 / matin 9h00

23. Compliance Enhancing Procedures – further discussion as necessary of the next steps / *Procédures de conformité renforcée – poursuite de la discussion des étapes à venir*

- Ukraine
- Croatia / *Croatie*
- “the former Yugoslav Republic of Macedonia” / « l'ex-République yougoslave de Macédoine »

24. Typologies work / Travaux sur les typologies

- 27.1 Joint EAG/MONEYVAL Typologies meeting (Moscow, 9-10 November 2010) / Réunion jointe EAG/MONEYVAL sur les Typologies (Moscou, 9-10 Novembre 2010)**
[MONEYVAL34\(2010\)INF24.1](#)
- 27.2 Criminal money flows on the internet: methods, trends and multi-stakeholder counteraction - update / Les flux de capitaux d'origine criminelle sur Internet: méthodes, tendances, et actions conjuguées des parties prenantes - état des travaux**
- 27.3 The use of internet gambling for ML and TF purposes- update / L'utilisation des jeux en ligne aux fins du BC et FT- Etat des travaux**
- 27.4 Future MONEYVAL Typologies activities / Activités futures dans le domaine des Typologies**

Afternoon 14h30 / après-midi 14h30

25. Information on AML/CFT initiatives in other forums / Informations sur les initiatives LAB/CFT dans d'autres institutions

- 25.1 FATF / GAFI**
- 25.2 IMF / FMI**
- 25.3 World Bank / Banque Mondiale**
- 25.4 EBRD / BERD**
- 25.5 OGBS** [MONEYVAL34\(2010\)INF25.5](#)
- 25.6 OSCE**
- 25.7 Council of Europe Development Bank / Banque de développement du Conseil de l'Europe**
- 25.8 Eurasian Group on Combating Money Laundering and Terrorist Financing (EAG) / Groupe Eurasie sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (EAG)**

26. Information from the European Union / Informations de la part de l'Union Européenne

- 26.1 European Commission / Commission européenne**
- 26.2 Secretariat General of the Council of the European Union / Secrétariat Général du Conseil de l'Union européenne**

27. Information on the Council of Europe Convention on Laundering, Search, Seizure and Confiscation of the proceeds from Crime and on the Financing of Terrorism (CETS No. 198) / Information sur la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE no. 198)

29. Ad Hoc Review Group of Experts for the next plenary meeting / Groupe Ad Hoc d'experts pour la prochaine réunion plénière

30. Rapporteurs for 2011 / Rapporteurs pour 2011

31. Future representation in FATF meetings / Représentations futures dans les réunions du GAFI

32. Financing and staffing / Financement et questions de personnel

33. Miscellaneous / Divers.

ANNEX II

34th PLENARY MEETING / 34^e RÉUNION PLÉNIÈRE

7 - 10 December 2010 / 7 - 10 décembre 2010

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

MONEYVAL MEMBERS / MEMBRES DE MONEYVAL

ALBANIA / ALBANIE

Mr Agim MUSLIA

financial expert

HEAD OF DELEGATION

Head of Inspection Department, Ministry of Finance, General Directorate for the Prevention of Money

Ms Denada KOCIAJ
Ministry of Justice

Mr Dritan RRESHKA
General Prosecutor's Office, Qemal Stafa 1, ALB – TIRANA

ANDORRA / ANDORRE

Mr Carles FIÑANA PIFARRÉ

legal expert

CHEF DE DELEGATION

Directeur de l'Unité d'Intelligence Financière, Ministère de la Présidence

Mr Jesus GARCIA
Avocat

Mr Albert HINOJOSA
Chef du registre des sociétés

Mr Tanjit SANDHU
Legal Adviser, Financial Intelligence Unit

ARMENIA / ARMENIE

Mr Armen MALKHASYAN

legal expert

HEAD OF DELEGATION

Head of Legal Compliance and International Relations Division,
Financial Monitoring Center, Central Bank of Armenia

Mr Arthur GOYUNYAN

law enforcement expert

Prosecutor, Department for Cases Investigated by National Security Bodies, Office of the Prosecutor
General

Mr Aksel MOVSISYAN

financial expert

Analyst, Analytical Division, Financial Monitoring Center, Central Bank of Armenia

AUSTRIA / AUTRICHE

Mr Paul PITNIK

AML/CFT Policy Advisor, Federal Ministry of Finance

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Mr Rufat ASLANLI
HEAD OF DELEGATION
Chairman of the State Committee for Securities

Mr Azar ABBASOV
Senior Specialist, Legal and Methodological Department, Financial Monitoring Service, Central Bank

Mr Ramil ASADOV
Deputy Head, Chief Department on Prevention of Smuggling, State Customs Committee

Mr Nurlan BABAYEV
Head of Legal and Methodology Department of the Financial Monitoring Service
Central Bank of the Republic of Azerbaijan

Mr Gabil HASANOV
Deputy Head, AML/CFT Department, Ministry of National Security

Mr Namig KHALILOV

Mr Rashid MAHMUDOVI
Senior Prosecutor, Anti-Corruption Department of the General Prosecutor's Office,

Mr Zaka MIRZAYEV

Ms Sevinj NOVRUZOVA
Senior Specialist, Legal and Methodological Department, Financial Monitoring Service
Central Bank

Mr Anar SALMANOV *legal expert*
Deputy Director, Member of the Experts Group on AML/CFT Measures under the auspices of the Cabinet of Ministers, Financial Monitoring Service, Central Bank of the Republic of Azerbaijan

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE

Mr Zelimir DURSUN
Banking Agency of Republic of Srpska

Mr Fahir HALILOVIC
Department for Indirect taxation

Mr Samir OMERHODZIC *financial expert*
Director Insurance Agency, Ul. Obala Kulina Bana 4/11, 71000 SARAJEVO

Ms Vildana POPOVCEVIC

Mr Ibrahim SINANOVIC
Central Bank

Mr Kadric SADIK
Central Bank

Mr Suskic ISMET
Central Bank

Mr Dursun ZELIMIR
Central Bank

Mr Vlado JOVANIC
Central Bank

Mr Mile SIKMAN
Central Bank

BULGARIA / BULGARIE

Mr Evgeni EVGENIEV *financial expert*
HEAD OF DELEGATION
Head of International Information Exchange Sector, Financial Intelligence Unit,
State Agency National Security (SANS)

Ms Irena BORISOVA *legal expert*
Ministry of Justice, International Legal Co-operation and European Affairs

Ms Sonya KLISSARSKA *law enforcement expert*
Director, Directorate "AFCOS", Central Unit for Coordination in the fight against infringements
affecting the financial interests of the European Communities, Ministry of the Interior

CROATIA / CROATIE

Mr Ivan PLEVKO *legal expert*
HEAD OF DELEGATION
Deputy District Attorney, District Attorney's Office

Ms Svjetlana HARAMBAŠIĆ *law enforcement expert*
Chief Inspector, Ministry of the Interior, Economic Crime and Corruption Department,

Mr Tomislav SERTIĆ *legal/law enforcement expert*
Deputy Director, Anti-Money Laundering Office, Ministry of Finance,

CYPRUS / CHYPRE

Mrs Eva ROSSIDOU-PAPAKYRIACOU *legal expert*
HEAD OF DELEGATION
Senior Counsel of the Republic, Head of the Unit for Combating Money Laundering
Attorney General's Office

Mr Christos IOANNIDES *financial expert*
Banking Supervision, Central Bank of Cyprus

Mr Iacovos MICHAEL *law enforcement expert*
Investigator – MOKAS

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Mr Jaromir NEUZIL *law enforcement expert*
HEAD OF DELEGATION
Head of International Co-operation Department, Financial Analytical Unit
Ministry of Finance

Mr René KURKA *financial expert*
Licensing and Enforcement Department, Czech National Bank

Mr Stanislav POTOČEK *legal expert*
Public Prosecutor, Head of Department of Criminal Proceedings, Supreme Public Prosecutor's Office

ESTONIA / ESTONIE

Mr Andres PALUMAA *financial expert*
HEAD OF DELEGATION
Head of AML Unit, Business Conduct Supervision Division
Estonian Financial Supervision Authority

Mr Raul VAHTRA
Chief Superintendent, Head of Financial Intelligence Unit, Central Criminal Police

Ms Laura VAIK *legal expert*
State Prosecutor, Office of the Prosecutor General
Seconded National Expert for Estonia to EUROJUST

GEORGIA / GEORGIE

Mr Nikoloz GONGLIASHVILI *financial expert*
HEAD OF DELEGATION
Deputy Head, Financial Monitoring Service of Georgia,

Mr Nikoloz CHINKORASHVILI *law enforcement expert*
Head of the AML Unit, Office of the Prosecutor General of Georgia,

Mr George TEVDORASHVILI *legal expert*
Head of Methodology, International Relations and Legal Department
Financial Monitoring Service of Georgia

HUNGARY / HONGRIE

Mr István FÜR
Department of International Relations, Ministry of National Economy

Mr Lajos KORONA *expert, Horizontal Review*
Public Prosecutor, Metropolitan Prosecutor's Office, Fővárosi Főügyészség

Mr Gábor SIMONKA
Head of the Financial Intelligence Unit, Central Criminal Investigation Bureau,
Hungarian Customs and Finance Guard

Mr János TÓTH
Senior Counsellor, Hungarian Financial Supervisory Authority, European and International Affairs Department

LATVIA / LETTONIE

Mr Viesturs BURKĀNS *law enforcement expert*
HEAD OF DELEGATION
Head of the Office for Prevention of Money Laundering, Prosecutor General's Office

Mr Edgars DIURE
Consultant, Compliance Expert of Latvian-American Financial Forum
Prosecutor's Office of the Republic of Latvia, Office for Prevention of Laundering of Proceeds Derived from Criminal Activity

Ms Indra GRATKOVSKA *legal expert*
Director, Department of Criminal Law, Ministry of Justice

Ms Daina VASERMANE *financial expert*
Chief Supervision Expert, Supervision Department, Financial and Capital Market Commission,

LIECHTENSTEIN

Mr René BRULHART *Law enforcement expert*
Director, Financial Intelligence Unit

Ms Sonya CEPE *financial expert*
Other Financial Service Providers, Supervision Section, FMA Financial Market

Mr Jules HOCH *law enforcement expert*
Director, Head of Criminal Police, Ministry of Interior

Mr Ralph SUTTER *law enforcement expert*
Deputy Director, Financial Intelligence Unit (FIU)

Mr Gert ZIMMERMANN *Legal expert Government*
Officer, Government of the Principality of Liechtenstein, Ministry of Justice

Mr Wilhelm UNGERANK, Dr. iur., LL.M., judge,
Princely Cour

LITHUANIA / LITUANIE

Mr Liutauras ZYGAS *financial expert*
HEAD OF DELEGATION
Chief Legal Adviser, Legal Division, Bank of Lithuania,

Ms Toma MILIESKAITE *legal expert*
Senior Expert, International Law Department, Ministry of Justice

Mr Vilius PECKAITIS *law enforcement expert*
Head of the Second Subdivision, Money Laundering Prevention Division,
Financial Crime Investigation Service, Ministry of Interior

MALTA / MALTE

Mr Anton BARTOLO *legal expert*
ACTING HEAD OF DELEGATION
Registrar of Companies and Director Corporate Services
Malta Financial Services Authority (MFSA)

Mr Michael CASSAR *law enforcement expert*
Assistant Commissioner of Police, Malta Police Force, Police General Headquarters

Mr Anthony CORTIS *financial expert*
Senior Manager, Financial Stability Department, Central Bank of Malta

Dr Manfred GALDES *Law Enforcement*
Director, Financial Intelligence Analysis Unit

Mr Jason GRIMA *legal expert*
Office of the Attorney General

MOLDOVA / MOLDOVA

Ms Oxana GISCA *law enforcement expert*
HEAD OF DELEGATION
Senior Inspector, Service for Prevention and Fight Against Money Laundering,
Center for Combating Economic Crimes and Corruption (CCCEC)

Mr Marin BOBEICU *law-enforcement expert*
Senior Inspector, Service for the Prevention and Fight against Money Laundering, CCCEC

Ms Stela BUIUC *legal expert*
Deputy Director, Center of Harmonization of the Legislation, Ministry of Justice

Mr Andrei BURCIU *financial expert*
Head of AML/CFT Unit, National Bank of Moldova, Banking Regulation and Supervision, Department

Ms Cristina BURLAC *law enforcement expert*
Prosecutor, General Prosecutor Office, Department of International Legal Assistance and European Integration

Mr Mihai GOFMAN *law enforcement expert*
Deputy Director, Service for the Prevention and Fight against Money Laundering, CCCEC

Ms Elena NEGRUTA *financial expert*
Specialist, National Commission of Financial Market, External Affairs and Development Department

Mr Anatol PIRNAU *law-enforcement expert*
Prosecutor, Head of the International Legal Assistance and European Integration Division, General Prosecutor Office

Ms Elena PUI *financial expert*
Member of the Council Board, National Commission of the Financial Market

Ms Ema TABIRTA *financial expert*
Deputy Governor, National Bank of Moldova

MONACO

Mr Eric BERGESI
Chargé d'enquêtes, SICCFIN

Mme Danielle MEZZANA-GHENASSIA *financial expert*
Conseiller technique SICCFIN, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers
Ministère d'Etat

MONTENEGRO

Mr Vesko LEKIĆ *financial expert*
HEAD OF DELEGATION
Deputy Director, Administration for the Prevention of Money Laundering and Terrorist Financing

Ms Ana BOSKOVIC
Prosecutors Office

Mr Drazen BURIC *legal expert*
Deputy Special Prosecutor of Montenegro, Prosecutor's Office,
Special Prosecutor for Organised Crime

Mr Ivan MASULOVIC
Head of Department, ANC

Mr Dalibor MEDOJEVIC
Head inspector, Police Administration

Mr Predrag MITROVIC
Director, Administration for the Prevention of Money Laundering

Mrs Hedija REDZEPAGIC
Head of compliance Dept., Central bank

POLAND / POLOGNE

Ms Ewa SZWARSKA-ZABUSKA *law enforcement expert*
HEAD OF DELEGATION
International Co-operation Unit, Department of Financial Information,
Ministry of Finance

Mr Piotr JAWOROWSKI
Financial Services Authority

Mr Jacek LAZAROWICZ *legal expert*
Prosecutor, Ministry of Justice

Mr Przemyslaw RABCZUK *financial expert*
Acting Head of AML Unit, Polish Financial Supervision Authority (UKNF)

ROMANIA / ROUMANIE

Mr Alexandru CODESCU
Director of Supervision and Control Directorate
National Office for the Prevention and Control of Money Laundering (NOPCML)

Mrs Dorina DANIELESCU *law enforcement expert*
Prosecutor seconded in the Ministry of Justice

Mr Sorin TANASE *legal expert*
Legal Adviser, Unit for Crime Prevention and Cooperation with EU Asset Recovery Offices
Ministry of Justice

Mr Daniel TICAU *law enforcement expert*
Senior Member of the Board, National office for Prevention and Control of Money Laundering – the Romanian
FIU, representative of the General Prosecutor's Office in the High Court of Cassation and Justice

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr Nikolay VARLAMOV
HEAD OF DELEGATION
Deputy Head of the Federal Financial Monitoring Service (Rosfinmonitoring)

Mr Andrey EFREMOV
Head of the International Co-operation Division, International Relations Department,
Federal Financial Monitoring Service (Rosfinmonitoring)

Ms Tatiana GUREEVA
Head of Section, Department of New Challenges and Threats, Ministry of Foreign Affairs

Mr Vladimir NECHAEV
CHAIRMAN OF MONEYVAL / PRESIDENT DE MONEYVAL
Adviser of the First Vice-Chairman of the Government of the Russian Federation

Mr Anatoly PRIVALOV
Deputy Head of Counter-Terrorism Financing Department, Rosfinmonitoring

Ms Yana PURESKINA
Head of Legal Department, Federal Service for Financial Markets

Ms Olga SIZOVA
Federal Service for Financial Markets of the Russian Federation, Department Head

SAN MARINO / SAINT-MARIN

Nicola VERONESI *financial and Legal Expert*

HEAD OF DELEGATION

Director of the Financial Intelligence Agency, Financial Intelligence Unit

Alberto BURIANI *legal Expert*

Law Commissioner of the Single Court, Judicial Authority

Valeria PIERFELICI

legal Expert

Executive Magistrate of the Single Court, Judicial Authority

Ms Giorgia UGOLINI *legal expert*

Financial Intelligence Agency

SERBIA / SERBIE

Mr Aleksandar VUJICIC

HEAD OF DELEGATION

Director, Directorate for Prevention of Money Laundering, Ministry of Finance

Mr Dušan ALEKSIC

National Bank of Serbia

Ms Silvija DUVANCIC-GUJANICIC

financial expert

Director, National Bank of Serbia

Mr Đorđe JOVANOVIĆ

Securities Commission

Mr Goran KUPRESANIN

Securities Commission

Mr Milovan MILOVANOVIĆ

Head of the Division for International Co-operation

Administration for the Prevention of Money Laundering, Ministry of Finance

Ms Katarina PAVLICIC

Administration for the Prevention of Money Laundering, Ministry of Finance

Mr Zlatko PETROVIC

law enforcement expert

Senior Advisor, Ministry of Justice, Group Leader for Supervision of Protection of Confidential Data

Mr Mladen SPASIC

Advisor to the Minister of Interior, Kabinet Ministra, Ministry of the Interior

Ms Jelena STANKOVIC

Control of Banking Operations, National Bank of Serbia, Nemanjina 17, BELGRADE

SLOVAKIA / SLOVAQUIE

Mrs Izabela FENDEKOVÁ

financial expert

HEAD OF DELEGATION

Supervisor, Financial Market Supervision Division,

Regulation and Financial Analysis Department, National Bank of Slovakia

Mr Andrej LAZAR

law enforcement expert

Head of International Co-operation Department, Financial Intelligence Unit

Mr Jozef SZABO

legal expert

Director of International Department, Prosecutor's General Office

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Mr Simon GOLUB *law enforcement expert*
Head of Financial Crime and Money Laundering Section, Criminal Police Directorate
Ministry of Interior

Ms Maja CVETKOVSKI *law enforcement expert*
Head of International Co-operation Service, Office for Money Laundering Prevention

Ms Jelena MILOSEVIC *financial expert*
Inspector Advisor, Banking Supervision Department, Bank of Slovenia
Apologised / Excusé

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" / "L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE"

Ms Iskra DAMCHEVSKA *financial expert*
Department for International Co-operation and System Development,
Office for Prevention Money Laundering and Financing Terrorism

Mr Toni JANKOSKI *law enforcement expert*
Head of Section, Department for Combating Organised Crime,
Ministry of Interior

Ms Mimoza KIKOVSKA *legal expert*
Deputy Head of Department, Ministry of Justice

UKRAINE

Mr Oleksiy FESHCHENKO *financial expert*
HEAD OF DELEGATION
Deputy Head of the State Committee for Financial Monitoring of Ukraine

Ms Mykola BURMAKA
Member of the State Commission Securities and Stock Market of Ukraine

Ms Kateryna SAKHARENKO *legal expert*
Head of International Co-operation Department, State Committee for Financial Monitoring

Mr Anatoliy YEZHOV
Head of the Division for Methodology of Financial Monitoring, Department on Prevention
of Misuse of Banking System for Money Laundering and Terrorist Financing,
National Bank of Ukraine

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr John BAKER
Intelligence-Liaison, Assessments & Techniques (ILA), Financial Crime & Intelligence Department,
Financial Services Authority

SCIENTIFIC EXPERTS / EXPERTS SCIENTIFIQUES

Professor William C. GILMORE
Professor of International Criminal Law, Faculty of Law, University of Edinburgh

Mr Giovanni ILACQUA
Director, Bank of Italy, Unita di Informazione Finanziaria, Head of International Co-operation Division

Mr Boudewijn VERHELST Apologised / Excusé
Deputy Director CTIF-CFI, Scientific Expert Law Enforcement, Attorney General

Mr Herbert ZAMMIT LAFERLA
Director Financial Stability Division, Central Bank of Malta

OTHER PARTICIPANTS/ AUTRES PARTICIPANTS

**COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK / CEB – BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU
CONSEIL DE L'EUROPE**

Mr Luigi LA MARCA
Chief Compliance Officer, Council of Europe Development Bank

EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPÉENNE

Mr Eric DUCOULOMBIER
Deputy Head of Unit, Unit F-2 - Company Law, Corporate Governance and Financial Crime,
European Commission, Internal Market and Services DG

Mr Gerhard MILD
DG Internal Market and Services, Unit F2 - Company Law, Corporate Governance,
Financial Crime, European Commission

COUNCIL OF THE EUROPEAN UNION / CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

Ms Milena PETKOVA

CANADA

JAPAN / JAPON

MEXICO / MEXIQUE

Mrs Lydia MADERO
Permanent Representative of Mexico, Mission of Mexico at the Council of Europe

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Mr Christopher BURDICK
HEAD OF DELEGATION
Policy Advisor, Office of Terrorist Financing and Financial Crimes,
U.S. Department of the Treasury

Carol MESHESKE
U.S. Department of State

OBSERVERS WITH THE COMMITTEE / OBSERVATEURS AUPRÈS DU COMITÉ

FINANCIAL ACTION TASK FORCE (FATF) / GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE (GAFI)

Mr Luis URRUTIA CORRAL
President of the FATF, Head of the Financial Intelligence, Ministry of Finance of Mexico

Mr Vincent SCHMOLL
Administrateur Principal, FATF Secretariat

INTERNATIONAL MONETARY FUND (IMF) / FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI)

Apologised / Excusé

UNITED NATIONS / NATIONS UNIES (UNODOC)

Apologised / Excusé

UNITED NATIONS / NATIONS UNIES (CTED)

Ms Marie-Laurence CASSEGRAIN

Legal Officer, Counter-Terrorism Committee, Executive Directorate (CTED), United Nations

WORLD BANK / BANQUE MONDIALE

Mr Klaudijo STROLIGO

Senior Financial Sector Specialist and World Bank / UNODC AML/CFT Mentor for Central Asia, Financial Market Integrity, WORLD BANK

EUROPEAN BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT (EBRD)

BANQUE EUROPEENNE DE RECONSTRUCTION ET DE DEVELOPPEMENT (BERD)

OGBS – OFFSHORE GROUP OF BANKING SUPERVISORS / GOSBO - GROUPE DES AUTORITES DE CONTROLE BANCAIRE DES CENTRES EXTRA-TERRITORIAUX

Mr Paul HECKLES

Head of Enforcement, Head of Authorisations

Ms Sylvia SIRETT

Assistant Director, Policy and International Affairs Division,
Guernsey Financial Services Commission

ORGANISATION FOR SECURITY AND COOPERATION IN EUROPE (OSCE)

ORGANISATION POUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE (OSCE)

Mr Alexey STUKALO

Deputy Coordinator of OSCE Economic and Environmental Activities, OSCE Secretariat

EURASIAN GROUP (EAG)

OTHER OBSERVERS / AUTRES OBSERVATEURS

FRANCE

M Franck OEHLERT

Secrétaire Général, Commission Bancaire

ISRAEL / ISRAËL

Mrs Rachel ZALIACH

Administrator & Security manager, Israel Money Laundering and Terror Financing Prohibition Authority

SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE

SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mr John RINGGUTH

EXECUTIVE SECRETARY TO MONEYVAL/ SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE MONEYVAL

Administrator, Directorate General of Human Rights and Legal Affairs (DG-HL)

Directorate of Monitoring, Council of Europe

Ms Livia STOICA-BECHT

Administrator, MONEYVAL, Directorate of Monitoring

Ms Natalia VOUTOVA

Administrator, MONEYVAL, Directorate of Monitoring

Mr Fabio BAIARDI

Administrator, MONEYVAL, Directorate of Monitoring

Mr Sener DALYAN
Administrator, MONEYVAL, Directorate of Monitoring

Mrs Marie-Louise FORNES
Administrative Assistant

Mrs Catherine GHERIBI
Administrative Assistant

Mrs Izabela SLUSARCZYK-TUREK
Administrative Assistant

Mrs Danielida WEBER
Administrative Assistant to MONEYVAL Committee

INTERPRETERS / INTERPRETES

Ms Sally BAILEY-RAVET
Mr Grégoire DEVICTOR
Ms Isabelle MARCHINI